



Programme spécialisé trouble du spectre de l'autisme

Présentation du programme

La clientèle

Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) se manifeste par des difficultés dont le niveau de sévérité est variable dans **deux domaines précis** : le premier étant la **communication et les interactions sociales** et le deuxième étant le **caractère restreint et répétitif des comportements**.

- Personne ayant atteint l'âge d'admissibilité à la première année du primaire;
- Personne ayant un diagnostic de TSA, un diagnostic provisoire de TSA ou une hypothèse TSA (en attente d'évaluation) avec ou sans DI associée;
- Personne présentant un profil de besoins complexes, persistants et significatifs qui



Proches : Personnes significatives pour l'utilisateur et souhaitant voir participer au processus d'intervention. Il peut s'agir de membres de sa famille, tuteurs, d'amis ou tout autre individu ayant un lien notable avec la personne.

La personne ayant un TSA et ses proches doivent être disponibles pour recevoir et s'impliquer dans la démarche de réadaptation. Les services sont offerts sur une base volontaire et l'utilisateur de 14 ans et plus doit consentir de manière libre et éclairée aux services.

Les objectifs

L'objectif principal du programme est d'accroître la participation sociale de la personne ayant un TSA dans ses différents milieux de vie en fonction de son projet de réadaptation.

Objectifs spécifiques

- Développer les aptitudes et réduire les incapacités en lien avec :
 - La communication et les interactions sociales;
 - Les caractères restreints et répétitifs des comportements, des intérêts ou des activités.
- Optimiser la réalisation des habitudes de vie de la personne, perturbée par les déficits, découlant d'une situation de handicap liée au TSA.
- Favoriser l'intégration ou la réintégration sociale de la personne dans ses différents milieux de vie.
- Développer les aptitudes des proches et des partenaires dans la démarche de réadaptation de la personne.

Présentation du Programme et services offerts

Services offerts – L'équipe d'intervention

- Un intervenant pivot sera attiré tout au long du processus de réadaptation;
- Selon l'évaluation du ou des besoins identifiés, une équipe multidisciplinaire pourrait travailler de manière concertée;
- Des stratégies de développement et de reprises des habitudes de vie seront proposées;
- Des moyens concrets seront abordés en fonction de la situation de handicap;
- L'utilisateur et sa famille font partie intégrante de l'équipe d'intervention. De ce fait, la participation active de celui-ci est requise lors des rencontres.



L'équipe d'intervenants, dotée de son expertise, propose et enseigne diverses interventions adaptées :

- En modalité individuelle ou via des modalités d'intervention de groupe et d'exercices pratiques;
- Visant le développement du projet de réadaptation de l'utilisateur;
- Dans les divers milieux de vie, en contexte naturel et dans des situations de la vie quotidienne.
- L'implication et la mobilisation de la personne ayant un TSA et ses proches sont nécessaires pour permettre l'atteinte des objectifs.

L'épisode de services

La personne ayant un TSA et ses proches sont suivis au programme sous la forme d'un épisode de services spécialisés.

- L'épisode de services spécialisés est généralement de courte ou de moyenne durée, variant de quelques semaines à quelques mois.
- La fréquence des rencontres est établie selon les besoins en lien à la situation de handicap et le plan d'action établi. Une augmentation ou un estompage des rencontres peut être fait au fil de l'épisode de services en fonction des besoins.
- L'épisode de services spécialisés, découlant de la situation de handicap identifiée, prend fin lorsqu'un ou plusieurs critères sont atteints.

Critères de fin de services :

- Les objectifs inscrits au plan d'intervention sont considérés atteints;
- Tous les outils et les interventions en lien avec une offre de service spécialisé ont été proposés et mis en place et la poursuite des interventions n'entraînera pas de progrès ayant un impact significatif sur la réalisation des habitudes de vie de la personne;
- La santé physique ou mentale de la personne fait en sorte qu'elle n'a pas la capacité de participer aux objectifs prévus au plan d'intervention;
- Les besoins de la personne ne relèvent plus de l'expertise des services spécialisés du programme, une référence vers d'autres types de services peut être envisagée;
- La personne (ou sa famille et ses proches) signale l'intention, de manière libre et éclairée, de mettre fin au processus de réadaptation;
- La situation de handicap découle d'un manque de collaboration du réseau (environnement) malgré les interventions de l'équipe clinique pour remédier à cette situation;
- L'absence de collaboration ou de disponibilité de la personne ayant un TSA ou de ses proches ne permet pas d'actualiser les interventions;
- Une personne ou une adaptation ou une modification de l'environnement pallie la situation de handicap ;
- La personne ayant un TSA quitte la région ou décède.

